

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 26 septembre 2024 à 20h33, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 septembre 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Gilles MARY, 1<sup>ER</sup> Adjoint.

*Membres en exercice : 19*

**Présents :**

G.MARY, P.LEMARCHAND, K.MELIN, A.LEBOULANGER, C.LERÉVÉREND, E.TELLIER, D.LELUBEZ, F.NAGA, F.LANGRENEZ, C.VANHECKE, A.CAPART, G.GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER, V.LEROY.

**Pouvoirs :**

V.DALBIN donne procuration à A.LEBOULANGER, B.MARTEL donne procuration à P.LEMARCHAND, A.VAGNER donne procuration à V.LEROY.

**Absents excusés :** F.BRISSET, A.LEDANOIS.

**Secrétaire de séance :** A.LEBOULANGER.

### Aménagement pour la pratique du Roller Hockey : choix de l'entreprise.

**Exposé :**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22,  
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-1 à R.2194-10,  
Vu la délibération 23.D.027 du 13 avril 2023 donnant délégation au Maire,  
Vu la délibération 24.D.043 du 4 juillet 2024 autorisant le Maire à lancer la procédure de consultation,  
Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 14 août 2024,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances,*

**CONSIDERANT** que seule une entreprise a déposé son offre, il est proposé au conseil municipal de valider le choix de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché de travaux à la société NOUANSPOORT. Après négociation, le marché est attribué pour un montant de : 183 728.80 € HT (base + variante n° 1)

Délibération

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

17	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
17	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

1°/ D'approuver les résultats de la consultation des entreprises et les propositions de la commission d'appels d'offres qui s'est déroulée le 14 août 2024 pour les travaux d'intégration de l'activité du roller hockey dans le nouveau gymnase

2°/ De retenir la société NOUANSPORT pour une offre de 183 728.80 € HT soit 220 474.56 € TTC

3°/ De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

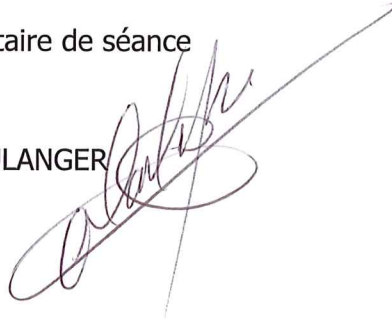
Compte : 2313

Opération : 50

Fonction : 321

Le secrétaire de séance

A.LEBOULANGER



Le maire

F.BRISSET

